

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **89 (1953)**

Heft 9

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

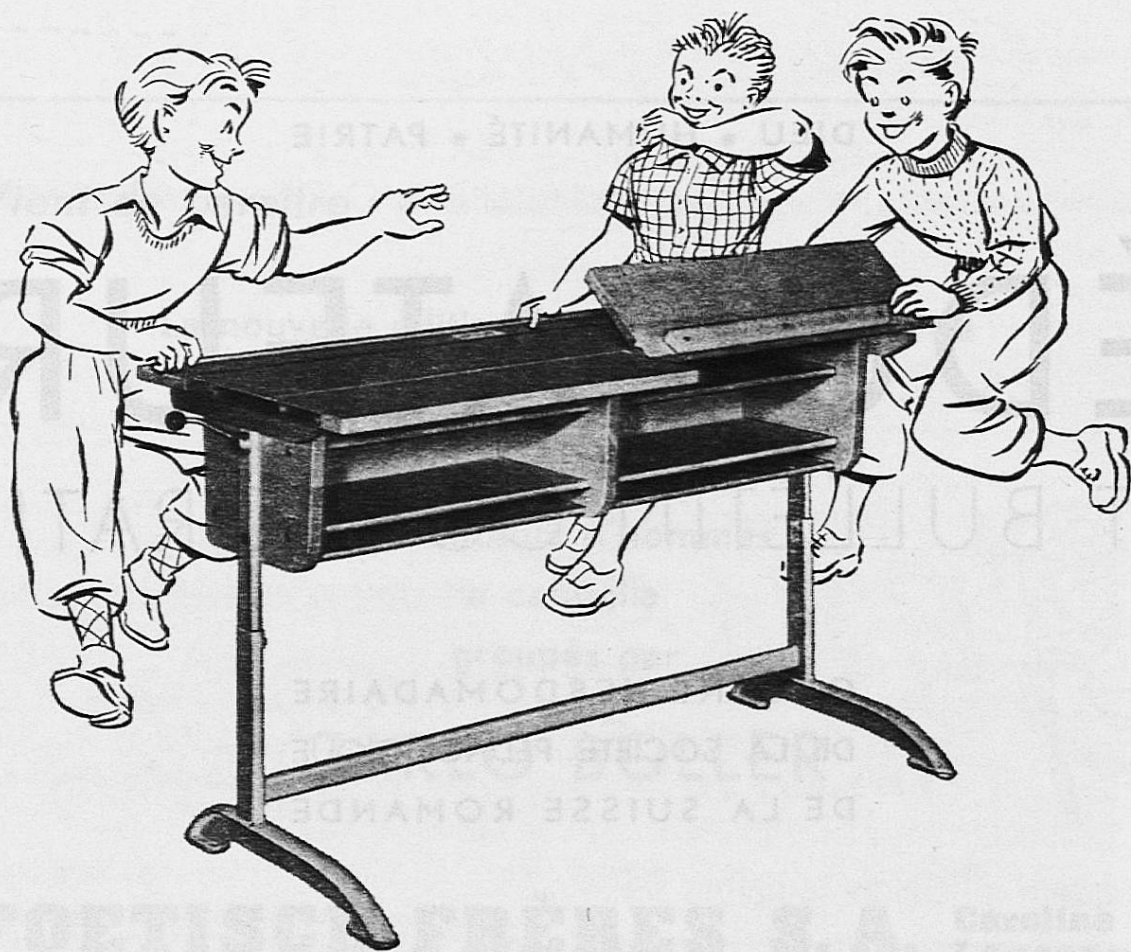
Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



N'ayez aucune crainte, le pupitre d'école MOBIL n'a pas de mal!

Les meubles d'école MOBIL sont fort solidement construits; ils sont juste ce qu'il faut pour des gamins pleins de vie qui ne sentent pas leur force, qui aiment à s'en donner et qui sont habitués à traiter tables et bancs à leur façon! Le bois de hêtre bien reposé et ensuite soigneusement travaillé supporte tout; en outre il confère à la classe un aspect chaudement accueillant. Le pupitre d'école MOBIL, qui est ajustable, possède des pieds spécialement larges, ce qui lui assure une assise particulièrement stable.

Mobil



★ ★ ★

Avant d'acheter du mobilier d'école, demandez notre catalogue, des offres sans engagement d'achat ou la visite de notre représentant.

U. FREI FABRIQUE D'ARTICLES EN BOIS ET EN MÉTAL
BERNECK (S. G.)

Connue depuis des années pour son travail de qualité. Tél. (071) 7 34 23

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : Assemblée ordinaire des délégués. — Exposition Perrenoud. — A. V. M. G. — Concours littéraire 1953. — Genève : U. I. G. M. : Assemblée administrative du 26 février. — Changement de plume. — Caisse maladie et invalidité des Instituteurs genevois. — U. I. G. D. : Rapport de la présidente. — Neuchâtel : Travaux publics par l'E. N. de Neuchâtel. — Nécrologie : † Mlle Sophie Sandoz. — Société neuchâteloise de T. M. et R. S. — **Communiqué :** Société suisse des maîtres de gymnastique. — Caisse d'orientation professionnelle pour handicapés. — Vacances de Pâques. — Cours de vacances à Londres.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Ernest Briod : Un collège Quaker et sa « Règle d'honneur ». — G. D. : Participes passés et verbes pronominaux. — F. R. : Tablette de conjugaison.

Partie corporative

VAUD

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS

Lausanne, Restaurant Bock, 17 janvier 1953

Présidence : Adolphe Jeanprêtre, président de la S. P. V.

(Extrait du procès-verbal établi par P. Vuillemin, secrétaire.)

Commission de vérification des comptes de la Société Coopérative (Pasche, Lausanne, rapporteur) et Rapport du Conseil d'administration de la Caisse de Secours. (Rapports publiés dans les « Bulletin » des 10 et 17 janvier 53.) **P. Gudat**, caissier, explique à **Patthey** (Faoug) que les 1500 fr. versés par les P.T.T. sont une contribution aux frais de correction du trottoir au droit de l'immeuble S.P.V. **Pasche** (Lausanne) fait des réserves au sujet des frais d'administration imputés à la C.S. A la place de **Jotterand** (Morges) qui arrive au bout de son mandat, un nouveau vérificateur des comptes est élu : **R. Nicole** (Agiez s/Orbe).

Commission des assurances. (Alb. Clavel, Lausanne, rapporteur. — Les explications publiées dans le « Bulletin » sous le titre « Cotisation S. P. V. 1953 » me dispensent de revenir en détail sur cette question.)

Discussion : **Borloz** (St. Prex) fait quelques réserves quant au principe de l'assurance dans le cadre de la Caisse de secours et à l'augmentation de la cotisation. Appuie le projet : **Reymond** (Morges), **Marguerat** (Oron), **Mivelaz** (Echallens), **Patthey** (Faoug), **Détraz** (Le Sentier).

Vote : Le principe d'une assurance dans le cadre de la Caisse de secours est admis à l'unanimité.

La question des secours de base aux collègues malades (100 fr. par mois entre 6 et 9 mois de maladie et 200 fr. par mois entre 9 et 12 mois de maladie) donne lieu à une discussion nourrie : **Monnet** (Montreux) fait des réserves et demande une étude plus approfondie. Appuie les

propositions de la Commission : **Borloz, Metzner** (Ballens), **Gfeller** (Lausanne), **Guidoux** (St-Prex), **Barblan** (Rougemont). **Marguerat** demande qu'on commence plus tôt.

Vote : Le secours de base « automatique » aux malades est admis à l'unanimité.

Répartition des frais d'administration entre la Caisse S. P. V. et la Caisse de secours. La plupart des orateurs admettent la nécessité de séparer nettement les deux caisses et de ne charger la caisse de secours que des frais réellement engagés pour elle. Tour à tour : **Pasche** (Lausanne), **Gfeller, Alb. Clavel, Gudit**, caissier S. P. V., **Barbey** (La Tour-de-Peilz), **Borloz, Born** (Baulmes), **Guidoux** se prononcent en faveur de la séparation des caisses et d'une nouvelle répartition des frais.

Vote : admis à l'unanimité.

La commission voudrait encore **séparer les fonctions de membres du Comité central S. P. V. et de membres du Conseil d'administration de la Caisse de secours**. Le rapporteur défend le projet, il est appuyé par **Guidoux, Monnet, Détraz**. S'opposent au projet de scission (au moins pour le moment) : **Petit** (Lausanne), **Pécoud** (Fontaines), **Barblan, Barraud** (Vevey), **Grobéty** (Vallorbe), **Borloz**. Prennent encore la parole : **Jeanprêtre**, président S. P. V., **André Corthésy**, secrétaire, **Pasche** (Lausanne), **Metzner, Gfeller, Marguerat, Born, Ag. Clavel** (La Tour-de-Peilz). Finalement **Alb. Clavel** reconnaît que les candidats (déjà pressentis pour faire partie du Conseil d'administration !...) doivent être — statutairement — présentés par les Sections S. P. V. Il admet donc le renvoi de la question et en informera les membres de la commission.

Rapport de la Commission O.S.L. (Chabloz, rapporteur, Lausanne). Il est admis à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Révision de l'art. 6ter des statuts (**Bonifay**, rapporteur, Lausanne). Dix-sept sections ayant répondu favorablement, la **réintégration** des inspecteurs scolaires et directeurs d'écoles dans la S. P. V. est **admise sans opposition**. Trois propositions sont en présence :

- a) affiliation à la section de domicile ;
- b) » à une section de leur arrondissement (pour les inspecteurs) ;
- c) » à la section dont ils ont fait partie en dernier lieu.

La réintégration se ferait sur le désir des intéressés.

Discussion. Y prennent part : **Jeanprêtre**, président S. P. V., **Patthey, Bonifay, Marguerat, Détraz, Gfeller, Barraud** et **Mlle Forney** (La Tour-de-Peilz).

Au vote : La question de principe est admise.

L'affiliation à la section de domicile est admise.

Un délai de 3 mois pour toute réintégration est admis.

Délégation à la Fédération des Fonctionnaires et à la Commission paritaire (**Gfeller**, rapporteur, Lausanne).

Monnet insiste pour que le «plein effet» du statut des fonctions publiques cantonales soit atteint à bref délai. Gfeller lui répond que la Fédération n'est pas disposée à appuyer une telle démarche.

Accidents non professionnels : Schertenleib (Corcelles p/Payerne), demande dans quel esprit on interprète l'art. 80 du statut ? Gfeller lui répond à satisfaction de l'interpellateur. **Meister** (Yvonand) soulève la question des autorisations à demander pour remplir une charge publique ; **Mlle Pernet** (Lausanne) celle du droit aux vacances. Après réponse de Gfeller, **le rapport est adopté.**

Comité « Caravelle », « Ecolier Romand » et « Cadet Roussel » (Born, rapporteur, Baulmes), Born est heureux d'annoncer la remise de 45 000 francs par le Comité de la Fête nationale 1952. Il remercie la S. P. V. pour son subside et son aide répétée. Prennent part à la discussion : Barbey (La Tour-de-Peilz), Meister, Barblan, Viénet (Roche), Ecoffey (Lausanne), Petit et Bignens (Chavannes). Le rapport est admis.

Commission de l'Ecole Pestalozzi, Echichens (Fr. Chapuis, rapporteur, Gollion).

Aucune question n'étant posée, **le rapport est admis.**

Commission de la Centrale de documentation (rapp. Borloz et Grobéty). Plusieurs collègues émettent des vœux ou présentent des suggestions intéressantes : films nouveaux à tourner, films fixes, notices explicatives accompagnant les films. **Monnet, Pécoud, Ecoffey, Barbey (La Tour-de-Peilz), Reymond (Morges), Barbey (Eysins), Meister, Guidoux et Jost (Begnins)** prennent part au débat. Le manque de crédits ne permet pas la réalisation de toutes les idées judicieuses.

Le rapport est admis.

Commission des Emissions radioscolaires (Bignens, rapporteur, Chavannes). Bignens insiste pour que tous ceux qui écoutent les émissions fassent part de leurs vœux et critiques. Il répond aussi à une question de **Reymond** concernant l'émission du 14 janv. qui n'a pu avoir lieu par suite de maladie. **Rapport admis.**

Commission de Presse (Campiche, Lausanne, rapporteur). Campiche remercie la « Gazette de Lausanne » et « La Nouvelle Revue » pour leur hospitalité. Les rubriques de la « Feuille d'Avis de Lausanne » vont aussi reprendre. Il remercie tous ceux qui ont écrit à la suite du dernier « forum ». **Rapport admis.**

Commission du Cinéma scolaire (Barbey, La Tour-de-Peilz, rapporteur). **Jeanprêtre**, président S. P. V. indique que **Guidoux** a eu l'occasion de présenter quelques-unes de ses propositions au Département. **Guidoux** cite certaines réalisations : création par l'Etat d'une Commission mixte, achat d'un appareil par l'Ecole normale, établissement des listes de films. Il reste à obtenir le subventionnement par l'Etat de l'achat des appareils et la gratuité de certains films. **Barbey** ne se déclare pas satisfait, déplore l'immobilisme et constate qu'aucun progrès n'a été réalisé en cinq ans. Malgré ses efforts et ses lettres, il n'a pu obtenir de réponse du président de la Commission (dont le président et les membres ont été nommés par l'Etat).

Le rapport est admis.

(A suivre)

EXPOSITION PERRENOUD

Nombreux sommes-nous qui avons eu le privilège de faire une halte bienfaisante, de prendre un bain de Jouvence à la « Galerie d'art moderne » de la rue du Lion d'Or à Lausanne, où notre collègue lausannois Maurice Perrenoud exposait ses dernières toiles.

Enfant d'une terre romande prodigue en personnalités et en artistes, fils d'un peuple d'humanistes éclairés qui a donné à notre pays et au monde un J.P. Zimmermann, un L'Eplattenier, un Le Corbusier (pour ne citer que ces trois), où les écrivains peignent et chantent, où les peintres construisent, où les architectes pensent, conçoivent, Maurice Perrenoud a de la sève. Ses portraits, ses paysages décantés et recréés, ses compositions robustes sont une fête pour l'esprit et pour les yeux. La presse s'est montrée très élogieuse. « Peinture large et costaute, jamais mièvre. Et cette santé nous plaît »... « Perrenoud aime triturer la matière et ses tableaux nous charment par leur explosive bonne humeur. »

Je pense que ce n'est pas ici le lieu de faire de la critique d'art, et je n'ai d'ailleurs pas qualité pour cela. Mais il me paraît intéressant de suggérer que la culture artistique de Maurice Perrenoud (qui le porte à apprécier avec la même sûreté de jugement la musique, l'architecture, la littérature ou la sculpture), et la joie qu'il a de créer du beau, surtout, ne sont pas étrangers aux résultats étonnants obtenus depuis 20 ans auprès de ses élèves par ce remarquable jardinier des âmes enfantines. Perrenoud sait, par expérience, depuis l'adolescence, quelle somme de forces et d'énergies libère dans une âme l'acte créateur le plus humble, et il a fait des activités créatrices à l'école, un puissant levier d'éducation.

Que tous nos collègues doués qui créent mettent en commun les vers, les sons, les formes et les couleurs qu'ils ont animés. Pour nous habituer à vibrer au beau et à le voir partout où il s'épanouit : et d'abord chez l'enfant. Que de trésors se perdent ! Multiplions entre nous ces contacts humains et ces occasions d'enrichissement. Et notre école primaire marchera les pieds bien plantés au sol et le regard levé avec enthousiasme vers les étoiles !

Bravo, et merci, Maurice Perrenoud.

C. A.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

COURS ET CAMP DE SKI 1953

Notre association organise à l'intention de ses membres et du corps enseignant primaire et secondaire un cours et un camp de ski pendant les vacances de printemps 1953.

1. **Un cours de ski** du lundi 30 mars au jeudi 2 avril à Bretaye.

Prix du cours : Fr. 45.— pour les membres de l'AVMG.

Fr. 55.— pour les autres participants.

Ces prix comprennent le voyage Bex-Bretaye et retour, le logement et la pension à la Maison militaire de Bretaye, les leçons de ski

par des instructeurs diplômés. Les participants seront répartis en classes de 10 élèves d'après leurs aptitudes. Nous aimerions cette année encourager spécialement les débutants à suivre notre cours et nous organiserons une classe de tout débutants.

Chef du cours : Numa Yersin, av. Bergières 3, Lausanne. Téléphone (021) 24 41 80.

2. **Un camp de ski** du lundi 6 avril au samedi 11 avril à la cabane Britannia.

Prix du camp : Fr. 100.— pour les membres AVMG et CAS.

Fr. 110.— pour les autres participants.

Ascensions prévues : Allalinhorn - Alphubel - Strahlhorn.

Ces prix comprennent le voyage dès Lausanne, le logement et les repas en cabane, les frais de direction. Les participants fourniront une partie des vivres.

Seuls de bons skieurs bien entraînés physiquement sont admis à ce camp.

Chef de course : Paul Lavanchy, Blonay. Tél. (021) 5 72 35.

Nous invitons chaleureusement tous nos membres, collègues et amis à participer à l'un de ces cours. Profitez de ces quelques jours de vacances pour vous détendre. Notre cours à Bretaye est un vrai cours de vacances, chacun peut disposer de son temps comme il l'entend. Venez, vous ne le regretterez pas !

Inscription : les inscriptions pour tous les cours sont à envoyer à Numa Yersin, av. des Bergières 3, Lausanne, jusqu'au samedi 14 mars.

CONCOURS LITTÉRAIRE 1953

A l'occasion du 150^e anniversaire du Canton de Vaud, l'association des écrivains vaudois organise un concours et y convie la jeunesse vaudoise.

Sujets à choix :

1. Une nouvelle ou un récit historique.
2. Une contrée vaudoise.
3. Scènes de la vie vaudoise.

Deux catégories sont prévues :

1. Au-dessous de 16 ans.
2. De 16 à 20 ans.

Eventuellement, des élèves de nos établissements scolaires ayant plus de 20 ans seront admis en seconde catégorie.

De 16 à 20 ans, tous les jeunes sont admis : écoliers, étudiants, apprentis, etc.

Les décisions du jury, formé de membres de l'association des écrivains vaudois, sont sans appel.

Les prix seront décernés lors de la « Journée du livre vaudois » à Lausanne, le 3 octobre 1953.

Les travaux seront signés d'une devise ou d'un pseudonyme, avec indication de l'âge sur l'**enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse de l'auteur.**

Tous les jeunes, quelle que soit leur origine, mais domiciliés dans le canton de Vaud, sont admis au concours, ainsi que les jeunes (vaudois ou ayant des attaches avec le canton) domiciliés dans d'autres cantons ou à l'étranger.

Des travaux collectifs ou par équipe — classe, éclaireurs, etc. — sont également admis.

Les travaux devront parvenir avant le 15 juillet 1953, au président de l'association des écrivains vaudois, M. Henri Perrochon, à Payerne.

GENÈVE

U. I. G. MESSIEURS

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE DU 26 FÉVRIER

Présidence : Ad. Lagier

La vaste salle de la Chesa est bien remplie lorsque le président salue la présence de nos invités : M. G. Delay, président de la S.P.R., Mlle Cornioley, déléguée du comité central de la S.P.V., Mlle Serf, déléguée du comité central de la S.P.J., Mlle Jeanguenin, présidente de l'U.I.G.-Dames, Mlle Hermatschweiler, présidente de l'U.A.E.E., M. Zwahlen, président de la S.P.N., M. Baillet, délégué du syndicat des instituteurs de l'Ain, G. Willemin, responsable du bulletin et qui sera d'un précieux secours au moment des opérations de dépouillement. De nombreux membres honoraires ont tenu par leur présence à prouver leur attachement à l'U.I.G.

Roger Nussbaum, qui sera félicité à plusieurs reprises pour sa nomination à la fonction d'inspecteur... d'écoles (cette précision est nécessaire vu les diverses possibilités d'avancement dont dispose l'instituteur genevois) présente le rapport d'activité de notre association en 1952. Il le fait de manière claire et précise, mettant bien en valeur les satisfactions obtenues et les déceptions enregistrées. Son rapport qui paraîtra d'ailleurs dans un numéro spécial du Bulletin, est très applaudi et adopté sans discussion.

Notre fidèle et scrupuleux caissier, Ed. Gaudin, voit son rapport et celui des vérificateurs de comptes adoptés sans difficulté, malgré une erreur qualifiée de « frappe » qui, à défaut de jeter le trouble dans l'assemblée, déchaîne l'hilarité.

A la suite des élections statutaires, le nouveau comité est composé comme suit :

Président : Etienne Fiorina.

Vice-présidents : Ad. Lagier, E. Pierrehumbert.

Membres : Ed. Gaudin, Ph. Genequand, U. Magnenat, R. Matthey, A. Neuenschwander, J. Eigenmann, R. Chabert (tous anciens) et Pierre Haubrechts (nouveau).

Et. Fiorina, nouveau président, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et déclare regarder l'avenir avec optimisme grâce à l'esprit d'équipe qui règne au comité.

Le soussigné est ensuite désigné comme correspondant au Bulletin corporatif.

Notre trésorier propose ensuite de porter de 18 à 20 frs le montant de la cotisation pour 1953. L'assemblée approuve cette proposition sans opposition mais avec de nombreuses abstentions.

L'assemblée se termine par la nomination des délégués de l'Union aux différentes associations dont nous sommes membres, et des délégués aux commissions de stage et de nominations.

Ambiance extrêmement sympathique que celle qui régna au cours du repas en commun faisant suite à l'assemblée. Votre chroniqueur, de loin le plus jeune parmi les convives, a beaucoup apprécié l'esprit et la gaieté parfois teintée de mélancolie, des nouveaux membres honoraires : Emile Métraux, Louis Dufour et Charles Sichler. Antoine Ducret et Robert Frick n'étaient malheureusement pas des nôtres, le premier absent de Genève, le second retenu par la maladie et pour lequel nous formons nos vœux de prompt rétablissement.

Ad. Lagier leur adressa avec son aisance habituelle les vœux du comité. Puis chacun des jubilaires remercia en égrenant des souvenirs tantôt drôles, tantôt émouvants.

Emile Métraux, un précurseur de l'école active, n'a pas oublié ses soucis de tuteur général bien qu'il ait abandonné la fonction.

Louis Dufour qui a enseigné 40 ans à Russin et qui n'a jamais consulté de médecin, ne se départit pas de son calme et de sa franchise. L'effervescence qui règne dans son village ne semble pas l'émouvoir.

Charles Sichler, maître de menuiserie pendant 20 ans à l'école du Grütli, fut un poète original dans ses expressions de langage.

MM. G. Delay et F. Baillet félicitèrent les jubilaires au nom des invités et l'on entendit encore Emile Paquin, membre honoraire, Charles Duchemin, plus fougueux que jamais, et Georges Borel, très calme mais qui se voulait persuasif. Enfin, c'est à Etienne Fiorina, notre nouveau président, que revint le mot de la fin. L'heure de fermeture des banques approchait...

E. Pierrehumbert.

CHANGEMENT DE PLUME

Ad. Lagier, jusqu'à maintenant correspondant au Bulletin, vient de me céder la plume. L'élève remplace donc le maître. Qu'il me soit permis, au nom de tous les membres de notre association, de remercier Ad. Lagier pour l'excellent travail qu'il a fourni comme bulletinier. Ses propos clairs et nets ont souvent porté davantage qu'il ne le pensait, malgré une indifférence apparente des lecteurs.

Que chacun se dise que les colonnes du Bulletin lui sont ouvertes et m'envoie ses communications ou articles à l'adresse suivante :

Eric Pierrehumbert, Cointrin. Tél. 3 01 94.

**CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS
GENEVOIS**

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE 1952

Recettes

Cotisations	Fr.	6 824.80
Amendes statutaires	»	74.—
Subsides officiels	»	986.50
Participat. aux frais de maladie	»	2 236.10
Ristourne de pharmacie	»	6.55
Intérêts produits	»	1 096.66
Prélèvement sur le capital	»	40.50
Solde actif au 1er janvier	»	1 807.75
Total des recettes	Fr.	13 072.86

Dépenses

Frais de médecins	Fr.	4 938.—
Médicaments	»	2 218.40
Autres moyens curatifs	»	1 315.—
Hospitalisations	»	417.60
Indemnité de décès	»	200.—
Frais généraux	»	633.90
Assurance tuberculose	»	650.65
Placement des intérêts crédités	»	1 096.66
Solde actif au 31 décembre	»	1 602.65
Total des dépenses	Fr.	13 072.86

Compte de Caisse proprement dit

Total des produits	Fr.	11 224.61
Total des charges	»	10 373.55
Excédent des recettes	Fr.	851.06

Actif :

Bilan

Chèques postaux	Fr.	1 602.65
Dépôts en banque	»	21 105.80
Titres divers	»	23 009.—
Subsides à recevoir	»	531.50

Total de l'actif Fr. 46 248.95

Passif :

Réserve pour frais impayés . Fr. 1 000.—

Total du passif Fr. 1 000.—

Fortune nette Fr. 45 248.95

Fortune nette en clôture d'exercice . . Fr. 45 248.95

A la fin de l'année précédente » 44 066.39

Augmentation pour l'exercice 1952 . . Fr. 1 182.56

Genève, le 1er mars 1953.

Le Caissier : *Edm. Martin.*

Ces comptes constituent l'élément essentiel du rapport du caissier. Les commentaires appropriés entreront dans le cadre du rapport du président, et toutes explications utiles seront données au cours de l'assemblée.

Toutefois il peut être intéressant de constater d'emblée que, malgré l'augmentation de notre petite fortune, l'année 1952 n'est pas un exercice normal. Seuls les revenus de notre capital nous ont épargné le souci d'un déficit ; pour une Caisse peu nombreuse et vieillissant d'année en année, c'est un avertissement qui n'est point à négliger.

* * *

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 18 mars, à 17 heures, au Lyrique.

UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE POUR L'ANNÉE 1952-53 présenté à l'assemblée administrative du 26 février 1953

Mesdames, chères collègues,

Avant d'esquisser un tour d'horizon de ce que fut notre activité au cours de cette année, voyons un peu les changements advenus au sein de notre Union.

Ces derniers mois, nous avons eu le plaisir d'accueillir 24 nouveaux membres : 4 institutrices déjà dans l'enseignement depuis un certain nombre d'années : Mmes Candaux, Chapalay, Germond et Uldry ; 10 jeunes collègues nommées en juin dernier : Mmes et Mlles Bolli, Bonifas, Colliard, Cordier, Duret, Fuglistaller, Glayre, Guex, Marta et Renard ; 2 maîtresses spéciales : Mlles Barbier et Pulh ; et enfin, par suite d'une modification apportée récemment à nos statuts, une pléiade réjouissante de stagiaires de 3^e année : Mme Guignet, Mlles Gianini, Grandjean, Hoessli, Kissling, Pellaton, Smeykal et Umiglia. Nous renouvelons nos vœux de bienvenue à toutes ces collègues et nous y ajoutons l'espoir qu'elles nous donnent souvent leur intérêt et leur collaboration.

4 collègues terminant leur carrière nous ont envoyé leur démission : ce sont Mmes Favey, James et Jaquet ainsi que Mlle Chevalley. Nous leur souhaitons une heureuse retraite et nous espérons les retrouver souvent au milieu de nous. Le comité a aussi enregistré la démission de Mlle Mercier et celle de Mme Margot-Deshusses.

A la veille des « Promotions », nous avons appris avec une profonde tristesse la mort de Mlle Briffod. Cette jeune collègue, membre de l'Union depuis peu d'années, apportait beaucoup d'intérêt à nos séances. C'est avec émotion que nous vous rappelons son souvenir aujourd'hui.

En tenant compte de tous les changements qui ont été mentionnés, l'effectif de notre association se monte à 228 membres. Le nombre est important, encourageant certes quand on considère qu'il englobe la grande majorité des institutrices ; mais à ce nombre représentatif doit correspondre la participation consciente et suivie de chacune si nous

voulons vraiment que ce qui est exprimé ou demandé « au nom de l'Union » par la présidente revête son sens véritable et réponde à la réalité.

Qu'en est-il de notre activité au cours de l'année ? Le comité s'est réuni 12 fois. Il a organisé une rencontre des correspondantes de bâtiments et des diverses déléguées ainsi que 5 assemblées générales.

En juin dernier, nous avons requis votre avis au moyen d'un questionnaire afin de donner à nos séances une orientation qui répondît à vos désirs et aux nécessités de votre travail. C'est pourquoi, lors de chaque assemblée, vous avez été renseignées sur l'activité du comité et vous avez eu l'occasion d'entendre traiter un sujet d'ordre pédagogique, féminin ou... récréatif.

Ce fut tout d'abord M. Béguin qui nous présenta un aspect particulièrement varié de l'enseignement de l'arithmétique : le problème. Il insista sur le délicat apprentissage de la réflexion, sur le développement de l'esprit critique des élèves et sur l'utilité de rapprocher les données abstraites du problème à la vie.

A son tour, M. Uldry nous parla de la géographie locale : nous fûmes enthousiasmées par les recherches passionnantes qu'il propose à l'élève dans ce domaine. Nous nous réjouissons d'utiliser le manuel qu'il a mis au point en collaboration avec une commission du corps enseignant ; il constituera pour nous un précieux instrument de travail.

Mesdames, vous avez été très nombreuses à suivre l'exposé de M. Uldry et celui de M. Béguin. Le comité s'en est réjoui : rien ne pouvait mieux traduire vos remerciements à ces deux inspecteurs qui nous ont apporté des moyens de travail intéressants et éprouvés, dans le meilleur esprit de collaboration. Depuis, M. Uldry a quitté l'inspection pour accéder au poste de tuteur général. En votre nom, le comité lui a exprimé de très sincères félicitations et des bons vœux pour sa nouvelle tâche. L'Union des institutrices remercie M. Uldry du beau travail qu'il a accompli dans l'enseignement et de son attitude toujours si cordiale et humaine à l'égard de chacun.

Une assemblée générale groupant l'U.I.G. dames et l'Amicale nous a permis d'entendre Mlle Prince sur ce sujet : « L'Etat consulte les femmes ». A cette occasion, nous avons pu nous documenter sur le rôle et la signification de la consultation féminine du 30 novembre. Notre Union, représentée par Mme Collet au Comité d'action pour le suffrage féminin, a également participé dans une belle proportion aux frais de la campagne dont le succès nous a fort réjouies.

Décembre nous a apporté la traditionnelle séance de l'Escalade. Les collègues enfantines et primaires qui en avaient accepté l'organisation nous ont fait passer une délicieuse soirée, en évoquant de façon spirituelle et joyeusement animée le bambin devenu écolier puis... candidat au concours. Nous réitérons nos remerciements à toutes ces collègues dévouées et pleines de talent. La pléiade primaire a éprouvé le plus grand plaisir à collaborer avec le groupe si sympathique de l'Amicale.

Pour éclairer les jours sombres de janvier, nous vous avons conviées à faire par l'imagination un voyage aux Etats-Unis sous la conduite de

Mlle Wuischpard. Ce fut une séance agréable et instructive grâce aux impressions si vives et plaisantes que nous a fait partager notre jeune collègue.

En marge des assemblées, l'activité du comité fut, vous l'imaginez certainement, variée et absorbante. Je vous rappellerai que nous avons organisé, avec les comités de l'U.I.G. messieurs et de l'Amicale, une exposition de livres d'enfants présentés par la commission pour le choix de lectures. Cette exposition a rencontré un franc succès auprès du corps enseignant et du public. D'autre part, le memorandum au sujet des épreuves que nous avons envoyé au Département a été transmis aux inspecteurs et a fait l'objet d'une discussion nourrie lors d'une de leurs conférences.

Le comité s'est efforcé comme d'habitude de pratiquer une entr'aide justifiée et efficace. Cette année, nous avons pu envoyer une subvention à l'« Ecolier Romand » et des dons de valeurs diverses à l'Ouvroir, au village Pestalozzi, au Foyer d'accueil, au patronage des enfants arriérés, au Home des sourds et au secours suisse d'hiver. Nos collègues françaises en traitement à St-Jean d'Aulph apprécient beaucoup l'abonnement à un journal féminin que nous leur offrons ; enfin, chaque semestre nous renouvelons un parrainage à Pro Infirmis.

Chères collègues, votre générosité pour notre Fonds d'entr'aide va nous permettre de renforcer et même d'étendre ces appuis qui nous valent toujours des messages pleins d'une touchante gratitude. Le comité vous est profondément reconnaissant de lui en donner la possibilité.

J'en viens maintenant à l'activité pratique réjouissante de notre Groupe des jeunes. Tour à tour, Mlle Minod (responsable pour 1952) et Mlle Cartier (responsable pour 1953) ont préparé des séances d'information et organisé le travail par groupes avec l'aide de Mlles Rosset, Epars et Marquet.

Nos jeunes collègues ont entendu M. Bouffard conter ses séjours en Afrique du Nord. Au cours de quelques séances, M. Georges Piguet les a entraînées pour le dessin au tableau noir. Mme Gaille leur a présenté des jeux nouveaux pour la gymnastique en 2e et 3e années. Des exercices de français ont été réunis et multicopiés grâce à l'amabilité de M. Quiblier et du Département ; d'autres ont été envoyés à l'« Educateur ».

Quel plaisir de constater l'enthousiasme du Groupe des jeunes et le beau travail qu'il accomplit ; et combien son exemple est probant puisque cette année un ou deux groupes de « moins jeunes » se sont réunis pour discuter de leur travail et s'en trouvent fort satisfaits. Chères collègues, nous envisageons une prochaine exposition de ce qui a été élaboré au Groupe des jeunes ; vous pourrez de cette façon en juger de plus près et en faire votre profit, vous aussi.

A plusieurs reprises au cours de l'année, le comité a pris contact soit avec le Département, soit avec les diverses associations auxquelles nous sommes rattachées. Nous avons eu deux entrevues au Département : la première avec MM. Grandjean et Jotterand au sujet du manuel de calcul en préparation et des épreuves scolaires ; la seconde avec

M. Quiblier concernant les indemnités accordées aux collègues qui forment des stagiaires dans leurs classes. Nous nous plaignons à relever l'accueil très cordial que nous avons reçu les deux fois.

Nos déléguées ont assisté à trois séances d'information auxquelles participent, comme vous le savez, les membres du Département et les représentants des diverses associations professionnelles. On y a commenté le problème de l'écriture et la réimpression du règlement des études pédagogiques ; celui-ci prévoit dorénavant la dispense des examens de 1^{re} et 3^e année en cas de préavis favorable sur le travail de l'année du candidat et la remise d'un brevet d'aptitudes à chaque candidat au terme de ses études. Diverses informations nous ont été communiquées au sujet des concours de stage, de la répartition des suppléantes, des manuels en préparation ou en voie d'achèvement et de la réorganisation du cours de solfège donné dans l'enseignement secondaire aux futurs candidats du concours.

Le Cartel intersyndical des fonctionnaires dont nous faisons partie envisage de demander la création de commissions du personnel. Pour l'instant, un accord de principe a été voté par les associations qui sont chargées d'étudier la proposition de plus près.

La Fédération du corps enseignant a tenu 4 séances ; elles ont été l'occasion pour les Unions secondaire, primaire et enfantine d'être informées sur l'activité des unes et des autres.

Nos relations avec les diverses sections romandes ont été excellentes. J'ai eu le grand plaisir de vous représenter aux assemblées vaudoise, neuchâteloise et jurassienne tandis que Mlle Charmot et Mlle Joset étaient reçues par nos voisins français. Partout l'accueil a été cordial, plein d'intérêt pour la bonne marche de notre Union.

Chères collègues, voici mon tour d'horizon terminé. Avant de conclure, je voudrais dire à mes collègues du Comité combien je leur suis reconnaissante de tout leur travail et de l'entrain qu'elles ont apporté à nos séances. Au nom de l'Union, j'exprime à Mlle Wuischpard, qui se retire aujourd'hui, une vive gratitude pour la tâche qu'elle a accomplie au comité. Merci à nos déléguées et aux collègues qui ont travaillé dans des commissions. Merci enfin à toutes celles d'entre vous qui ont manifesté leur intérêt et leur confiance au comité chaque fois qu'elles sont venues à nos séances.

D. Jeanguenin.

NEUCHATEL

TRAVAUX PUBLIÉS PAR L'ECOLE NORMALE DE NEUCHATEL

L'E. N. va procéder, à l'intention de ses élèves et de ses maîtres, au tirage de quelques travaux dactylographiés.

Avant de fixer le chiffre du tirage, l'E. N. aimerait savoir quels sont les éducateurs qui s'intéressent à ces travaux aux prix indiqués, port compris. S'inscrire par simple carte postale et spécifier quels sont les titres désirés. (Adresse : Bâtiment de l'Université.)

1. Bibliographie pédagogique. Liste de 200 ouvrages recommandés, groupés en catégories. 9 pages. **Fr. 0.70.**
2. Compte rendu d'ouvrages psychologiques :
 - A. Pierre Janet, « Les débuts de l'intelligence » (J. Lesquereux). 13 pages. **Fr. 0.90.**
 - B. Jean Château, « Le réel et l'imaginaire dans le jeu de l'enfant » (S. Guinchard). 7 pages. **Fr. 0.60.**
 - C. L. Bounoure, « L'autonomie de l'être vivant » (Cl. Grandjean). 10 pages. **Fr. 0.75.**
 - D. H. Zulliger, « Les enfants difficiles », (J. Sester). 5 pages. **Fr. 0.50.**
 - E. P. Janet, « L'intelligence avant le langage » (A. Grandjean). 8 pages. **Fr. 0.65.**
 - F. J. Piaget, « La représentation du monde chez l'enfant » (W. Huguenin). 6 pages. **Fr. 0.55.**

NÉCROLOGIE

Mlle **Sophie Sandoz** nous laisse le souvenir d'une bonne maman. Nous la rencontrions toujours avec plaisir, à l'heure de l'école, entourée de ses « pioux-pioux » qui aimaient faire route avec elle. C'est qu'elle leur inspirait tout confiance ; elle était faite pour ce petit monde, qu'elle dut quitter prématurément à cause d'une menace de cécité. Pendant trente ans, elle enseigna les éléments du savoir à l'école enfantine où elle put faire valoir ses dons pédagogiques et y dispenser toute la chaleur de son cœur maternel. Aussi s'était-elle acquis l'estime des autorités scolaires et de la population. Toute sa carrière, après un court stage à Villiers, se passa au Locle. Mlle Sandoz était restée attachée à la S.P.N. en qualité de membre auxiliaire. En retraite depuis 1925, elle s'en est allée dans sa 83^e année, le 22 février.

W. G.

SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE T. M. ET R. S.

Le communiqué ci-dessous est arrivé trop tardivement et le cours No 1 : Dessin, par M. le professeur P. Borel, a déjà été donné les 18 et 15 février.

Nous rappelons aux collègues neuchâtelois les cours prévus pour cette année, cours auxquels il est encore possible de s'inscrire (W. Galland, Pavés 19, Neuchâtel, tél. 5 50 10).

2. **Cartonnage** (avec matériel de fortune) :
Degrés inférieur et moyen. Deux mercredis après-midi, fin avril, début de mai. Se donnera à Couvet, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.
Chef de cours : Mme Heubi, prof., Neuchâtel.
3. **Etude du milieu** : Degrés moyen et supérieur. Une journée en juin.
Se donnera dans le Haut et dans le Bas.
Chef de cours : Dr Ad. Ischer, Neuchâtel.

4. **Travaux sur bois** (avec outillage réduit) :
Tous degrés. Deux journées en septembre à Neuchâtel.
Chef de cours : M. W. Galland, Neuchâtel.
5. **Marionnettes** : Degré inférieur. Deux jours et demi en octobre-novembre, à Neuchâtel.
Chefs de cours : Mlles Girard et Vuille, Neuchâtel,
Mlle Marcet, Delémont.

Ces cinq cours ont lieu avec la collaboration et l'appui financier du Département de l'instruction publique (frais de déplacement et évent. indemnité de repas).

6. **Papiers peints** : Tous degrés. Deux mercredis après-midi en mai-juin. A Neuchâtel et probablement aussi à La Chaux-de-Fonds.
Chefs de cours : MM. W. Galland et D. Reichenbach.
7. **Travaux en feuilles métalliques** : Tous degrés.
Deux mercredis après-midi en septembre-octobre, à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Couvet.
Chef de cours : Mlle L. Vuille, Neuchâtel.

COMMUNIQUÉ

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise les cours de ski suivants pendant les vacances de printemps :

1. Un cours d'excursions pour la Suisse romande et allemande à Melchsee-Frutt du 7 au 11 avril avec entrée le 6 avril au soir. Seuls les collègues qui ont suivi avec succès un cours d'hiver cantonal ou de la S.S.M.G., et qui dirigent des camps de ski ou organisent des excursions, peuvent s'inscrire comme participants au cours.
2. Un cours de préparation à l'examen pour l'obtention du brevet d'instructeur de ski du 13 au 19 avril à Melchsee-Frutt. A la fin du cours, les participants peuvent se présenter à l'examen d'instructeur de ski de l'Interfédération qui aura lieu les 20 et 21 avril. Les inscriptions pour cet examen sont à adresser directement au Secrétariat de l'Interassociation pour le ski à Berne, Schwanengasse 9. Seuls 20 participants pourront participer à ce cours.
Indemnités pour les deux cours : 5 indemnités journalières à Fr. 8.50, 5 indemnités de nuit à Fr. 5.— et les frais de voyage.

Les inscriptions accompagnées d'une attestation des autorités scolaires certifiant l'utilité d'un tel cours pour les membres de son corps enseignant, sont à envoyer jusqu'au 15 mars au vice-président de la C.T. de la S.S.M.G., Hugo Branderberger, Myrthenstr. 4, St-Gall.

Pour la C.T. de la S.S.M.G.,
le président : E. Burger.

CLASSE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE POUR HANDICAPÉS

Le 15 avril 1953, l'Institut du Repuis, à Grandson, accueillera la 8^e volée de sa classe d'orientation professionnelle.

Cette classe de 10 élèves est réservée :

1. aux garçons d'intelligence normale, mais atteints d'une **infirmité physique** à la suite d'une maladie ou d'un accident ;
2. aux garçons ayant de la peine à choisir une profession pour des raisons de caractère (indécis, instables, etc.) ;
3. éventuellement, à des garçons à l'intelligence un peu au-dessous de la moyenne, à condition qu'ils soient doués d'une compréhension et d'une habileté manuelle suffisantes.

Faire bénéficier un jeune handicapé de cet enseignement quasi individuel pour sa dernière année scolaire, c'est assurer son avenir professionnel en utilisant au mieux ses capacités.

M. Maurice Bettex, instituteur, directeur du Repuis, est à disposition pour donner tous les renseignements sur le programme et les conditions d'admission.

VACANCES DE PAQUES

Nous rappelons à nos collègues « globe-trotters » le voyage organisé en Italie sous la direction de notre collègue Chantrens, ainsi que les vacances yougoslaves ; pour celles-ci, il est le dernier moment de s'inscrire (G. Willemin, case postale 3, Genève-Cornavin).

COURS DE VACANCES A LONDRES

Un cours de vacances de 2 ou 3 semaines commencera le 20 juillet 1953, au King's College Hall.

Prix : 435 fr. s. pour 3 semaines et 330 pour 2 semaines. Ce prix comprend la pension, sans le lunch, les cours, 2 représentations théâtrales par semaine, 1 excursion d'un jour et une demi-journée par semaine, une visite de la ville, des musées et des galeries, des conférences et des discussions, etc.

Inscription jusqu'au 15 mai au Secrétariat du Schweizerischer Lehrerverein, Postfach, Zurich 35.

Collègues ! Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.

Parents, savez-vous ce que lisent vos enfants ? Avez-vous vu « L'Ecolier Romand » depuis qu'il a changé d'aspect ?

Partie pédagogique

ÉDUCATION AMÉRICAINE

UN COLLÈGE QUAKER ET SA « RÈGLE D'HONNEUR »

L'organisation scolaire aux Etats-Unis diffère sensiblement de la nôtre. Elle connaît, dans l'ensemble, les divisions suivantes : 1. Ecole primaire (*Elementary school*) de 6 à 12 ans ; 2. Ecole secondaire (*High school*) de 12 à 18 ans, où l'obligation cesse à 15 ans ; 3. Gymnase (*College*) de 18 à 22 ans ; au delà, c'est l'Université avec ses spécialisations. De là de nombreux malentendus quand on parle chez nous de collèges américains, que l'on confond volontiers avec nos collèges scientifiques ou classiques. Les « Colleges » sont des établissements supérieurs, situés souvent en pleine campagne, et dont la plupart des élèves vivent en internat ; ils occupent de vastes terrains (*campus*) avec divers bâtiments et de grands espaces réservés aux sports.

Ce n'est qu'à la sortie du « College » que le « student » obtient son premier degré (B.A. ou B.S.), correspondant à notre baccalauréat. L'âge tardif de cette obtention nous choque avec raison. Le recteur de l'Université de Chicago, Dr Hutchins, a réussi à le faire ramener à 20 ans dans sa circonscription, et à faire intégrer les deux années suivantes à l'Université. D'ailleurs, l'élève sortant de High School à 18 ans peut s'orienter vers des écoles commerciales ou scientifiques conduisant aux carrières techniques, et renoncer à la longue route du « College » traditionnel.

Après ce préambule nécessaire, je voudrais m'arrêter un instant à un College, traditionnel par son programme intellectuel, mais spécial par son but et ses moyens éducatifs. Il s'agit d'un College quaker de 500 élèves installé depuis un siècle en Pensylvanie. J'ai fait appel à un étudiant de 4^e année (*senior*) de ce collège que je connais particulièrement, pour en obtenir les renseignements qui suivent :

« Avant tout, c'est ici un College quaker, et ce point est de toute importance. Il a été fondé par des Quakers ou « amis », sa direction et son administration sont en mains de Quakers, et les principes à la base de son action éducative sont quakers. Je ne pense pas nécessaire de vous expliquer ce que cela implique. Quoiqu'ils ne constituent qu'un petit groupe religieux, les « Amis » sont connus dans le monde entier par leur vie exemplaire, leur philosophie théologique et leurs œuvres humanitaires. Le Comité américain des « Amis » a pu traverser les lignes de bataille pendant la dernière guerre et venir en aide aux soldats alliés prisonniers ou blessés avec moins de difficultés que la Croix-Rouge.

» Il n'y a ici que 10 % d'étudiants quakers ; les catholiques sont aussi 10 %, les Juifs 20 % et les protestants 58 %. Le solde de 2 % comprend des mahométans ou des athées. En dehors de cette diversité sur le plan religieux, nous bénéficions tous de l'influence de la philosophie quaker. Tout d'abord, nous assistons à une réunion hebdomadaire pla-

cée sous cette inspiration, et j'y ai entendu exprimer les pensées morales les plus profondes avec lesquelles nous avons été mis en contact. Je garde mon sens critique à l'égard de tout ce qui est exposé, mais tout ce qui s'y dit est un stimulant pour mon esprit, même quand j'ai des réserves à y apporter. Quand j'étais *freshman* (élève de 1re année), Rufus Jones, l'un des plus grands philosophes américains de ce siècle, était professeur ici, et j'ai entendu de sa bouche les pensées les plus suggestives et dignes d'être retenues.

» Les professeurs ordinaires ne sont pas tous des Quakers. Ils sont choisis pour leurs capacités et non à cause de leur religion ; ainsi l'influence de l'enseignement que nous recevons reste diverse. J'ai la persuasion que le niveau intellectuel de nos professeurs est le plus élevé qui se puisse souhaiter dans un collège. Quant au niveau moral et éducatif, il est fondé sur la « règle d'honneur » sous laquelle nous vivons et travaillons. Elle institue pour nous le régime le plus libéral admis dans n'importe quel collège américain, malgré la réputation de moralistes rigides qu'ont les Quakers.

» Voici comment opère cette « règle d'honneur » dans les travaux de contrôle et les examens : le professeur dirigeant l'épreuve peut quitter la salle où elle a lieu et n'y revenir qu'à sa conclusion. Tant qu'elle dure, les étudiants peuvent aussi sortir pour fumer une cigarette et se détendre à leur gré ; ils peuvent, en dehors de la salle, converser ensemble, mais il est entendu — et la règle d'honneur l'impose expressément — que le sujet d'examen reste étranger à leur conversation. Violenter cette règle attirerait sur le coupable le mépris de ses camarades ; il préfère échouer plutôt que d'encourir ce mépris. »

La même règle régit les relations avec l'autre sexe. Le Collège dont nous parlons ici est un établissement masculin, mais les étudiants peuvent y recevoir la visite de leurs parentes et amies. Plusieurs sont fiancés ou mariés, et, dans ce dernier cas, résident hors du « campus ». Le règlement du Collège sur ce point délicat dit simplement que « tout acte qui, s'il était rendu public, porterait préjudice à la réputation de l'établissement ou à celle de son hôte féminin doit être considéré comme une violation de la règle d'honneur. »

Le système d'honneur s'étend à divers domaines de la vie estudiantine. Les règles en sont établies par l'assemblée des étudiants eux-mêmes, et elles renforcent plutôt qu'elles n'allègent les principes généraux fixés par le règlement officiel. « Je sais par expérience, m'écrit mon correspondant, que le système d'honneur fonctionne parfaitement, et qu'il a été favorable à l'éducation du caractère de mes camarades et du mien propre. La raison en est dans la liberté qu'il nous octroie en laissant chacun de nous responsable de son comportement moral, dans la conviction que, si la moralité peut bien être enseignée et inculquée, elle ne peut être imposée que par la conscience. »

En lisant ces lignes de mon jeune ami, je n'ai pu m'empêcher de songer combien la vie de nos collèges et gymnases serait transformée si une telle règle d'honneur venait à y être instaurée et appliquée avec une sincérité entière. On sait trop de quelle surveillance méfiante il

faut y entourer l'exécution des travaux de contrôle et d'examens pour en assurer la loyauté. Mais la suppression de cette surveillance sans une longue préparation morale aboutirait à un désastre des études. En effet, notre système scolaire fait de l'enseignement un examen presque permanent. Chaque jour l'élève a des tâches à préparer à domicile, les mêmes pour tous ; il reçoit des notes pour des interrogations orales ou écrites ; ces notes sont communiquées aux parents par le carnet hebdomadaire, jusqu'à 16 ans du moins. Jamais il ne se sent livré à sa propre responsabilité ; toujours il est contrôlé. C'est peut-être favorable à l'acquisition d'un certain savoir ; mais cela ne favorise ni la curiosité scientifique, ni la recherche personnelle, ni le travail non imposé, toujours le plus profitable, ni, en définitive, la formation d'une personnalité. Les études américaines sont probablement moins strictes, plus relâchées parce que plus libres que les nôtres, moins astreintes à un programme strict ; mais en mettant l'accent sur le côté éducatif, elles cherchent à faire de l'élève le maître de sa destinée.

Les Collèges quakers ne font qu'accentuer par la règle d'honneur une tendance générale de l'éducation américaine : celle de faire confiance à l'effet salutaire d'une liberté sagement mesurée. Le fameux « tableau d'honneur » des lycées français fait appel à la vanité de l'enfant comme excitant au travail ; notre classification des élèves tend au même but ; la « règle d'honneur » des collèges quakers se propose l'idéal plus élevé de l'éducation du caractère. C'est lorsque l'élève a été habitué à travailler en équipe avec ses condisciples, lorsque, tout au long de l'année, il a pu pratiquer l'entraide, pour la donner aussi bien que pour la recevoir, lorsqu'il est encouragé dans son travail et non seulement jugé et critiqué, lorsqu'il est secouru dans ses faiblesses et non enfoncé dans ses défaillances, c'est alors seulement qu'il se sent appelé *d'honneur* à fournir, au moment décisif, la preuve de sa valeur personnelle.

Une telle évolution des études secondaires ne peut se produire qu'avec la sympathie du public en général et des parents en particulier, et se réaliser par l'initiative d'un corps enseignant pénétré de sa nécessité et résolu à en préparer la venue par des mesures graduelles appropriées, sous la direction d'une autorité compréhensive. Souhaitons que le moment où cette réalisation sera possible chez nous ne soit pas trop éloigné.

Ernest Briod.

PARTICIPES PASSÉS ET VERBES PRONOMINAUX

C'est un sujet qui embarrasse beaucoup d'adolescents même parmi ceux qui poursuivent normalement leurs études. Cependant il serait possible d'obtenir de meilleurs résultats en simplifiant les règles et en consacrant suffisamment de temps à cette question pendant trois ou quatre semaines.

* * *

Première règle : Avec l'auxiliaire AVOIR on n'accorde jamais le participe passé avec le sujet du verbe.

Exercice : Copier les phrases suivantes ; les recopier ensuite au plus-que-parfait ; les étudier et les revoir.

Les fleurs ont disparu, les arbres ont jauni, les feuilles ont séché, les hirondelles ont émigré, les mouettes sont arrivées, la neige est venue, les piétons ont glissé, les autos ont ralenti, les écoliers se sont réjouis.

Les enfants sont sortis, ils ont couru, ils ont joué, ils ont poursuivi, ils ont parlé, ils ont crié, ils se sont amusés, ils se sont bousculés, ils ont attendu, ils sont rentrés.

Les coqs ont chanté, les pies ont crié, les chiens ont aboyé, les enfants se sont réveillés, ils se sont levés, ils ont déjeuné, ils ont traversé le village, ils ont retrouvé leurs camarades.

* * *

Deuxième règle : Avec l'auxiliaire ÊTRE on accorde toujours le participe passé avec le sujet sauf pour quelques verbes pronominaux.

Exercice : Copier les lignes suivantes ; les transcrire au féminin pluriel puis au masculin pluriel. Les recopier au plus-que-parfait. Les étudier et les relire régulièrement à haute voix.

Elle est partie, elle s'est dépêchée, elle s'est hâtée, elle s'est précipitée, elle s'est arrêtée, elle s'est reposée, elle s'est couchée, elle s'est étendue.

Elle s'est souvenue de ce détail, elle s'est aperçue de son oubli, elle s'est persuadée de son erreur, elle s'est convaincue, elle s'est efforcée, elle s'est astreinte.

Elle y est allée, elle n'y est pas restée, elle ne s'y est pas arrêtée, elle en est vite revenue. Elle a fui, elle s'est enfuie, elle a disparu, elle s'est cachée, elle s'est blottie, elle s'est faufilée et elle s'est échappée.

Elle ne s'est pas obstinée, elle s'est décidée à quitter cet emploi, elle s'est engagée ailleurs. Elle ne s'est pas résolue à changer, elle s'est appliquée à réussir. Elle ne s'est pas résignée, elle s'est plainte, elle s'est expliquée, elle a réussi, elle a abouti.

Enfin, quelques exemples où l'accord n'a pas lieu avec le sujet :
Elle s'est acheté un manteau. Elles se sont écrit chaque semaine. Elles se sont parlé longuement. Elles se sont raconté leur dimanche. Elles se sont rappelé leur jeunesse.

* * *

Troisième remarque : Dans certains verbes pronominaux, on peut séparer le pronom « se » et expliquer sa fonction.

Exemples : Se promener = promener soi-même. S'acheter = acheter à soi-même. Se réfugier (inséparable). S'allonger (se = soi-même). Se procurer (se = à soi-même). S'emparer (inséparable). S'assurer que... (inséparable). S'assurer des places (à soi-même). S'assurer contre la maladie (soi-même).

Exercice : Reconnaître si le pronom « se » peut être séparé du verbe et, dans l'affirmative, indiquer le sens.

Se résigner, se risquer, se résoudre, se convaincre, se rendre, se rendre à (inséparable), s'abstenir, se repentir, se recommander, se hâter, se précipiter, s'enfuir, se réveiller, se faire, s'interrompre, s'acheter, s'appuyer, s'essuyer, se construire, se bâtir, se cacher, se blottir, se forcer, s'effacer, s'imaginer, se figurer, se commander, se réserver, s'apercevoir de (inséparable), se passer de (inséparable), s'affaïsser, s'évanouir, se remettre, se persuader, se mouvoir, s'émouvoir, se succéder.

Autre exercice : Reconnaître si le pronom « se » annonce directement ou indirectement le sujet (se = elles-mêmes) ou (se = à elles-mêmes).

Transcrire au masculin pluriel, ensuite au plus-que-parfait. Relire régulièrement à haute voix ces exercices au féminin.

Elles se sont choisi une étoffe ; elles se sont communiqué leurs impressions ; elles se sont raconté leurs soucis. Elles se sont aperçues de loin ; elles se sont rencontrées, elles se sont croisées, elles se sont saluées, elles se sont souri, elles se sont parlé, elles se sont adressé des paroles aimables.

Elles se sont plu ; elles se sont déplu ; elles se sont pardonné ; elles se sont réconciliées ; elles se sont forgé des idées fausses ; elles se sont prêté des livres ; elles se sont quittées ; elles se sont écrit plusieurs fois ; elles se sont revues ; elles se sont retrouvées.

* * *

Quatrième règle : Lorsque le pronom « se » signifie « à soi-même », le participe passé ne s'accorde pas avec le sujet.

Pratiquement, et quant à l'orthographe, cette règle simple remplace toutes les distinctions grammaticales sur pronominaux essentiels, accidentels, réfléchis, réciproques ou équivalents au passif.

Exercice. Copier. Transcrire au masculin. Recopier au plus-que-parfait. Etudier et reprendre régulièrement.

Elle s'est préparé un mets et un dessert. Elles se sont préparé des vêtements chauds. Elle s'est versé de l'eau. Elles se sont versé du thé. Elle s'est attribué la grosse part. Elles se sont attribué la meilleure part. Elle s'est permis d'y aller. Elles ne se sont pas permis de vous déranger.

Elle s'est réservé une place. Elles ne se sont pas réservé des places. Elle s'est offert un voyage. Elles se sont offert une croisière. Elle s'est acheté des fleurs. Elles se sont acheté des disques.

Les invitées sont arrivées ; elles se sont rencontrées ; elles se sont parlé ; elles se sont plu et elles se sont souri.

* * *

Cinquième règle : Lorsque le participe passé ne s'accorde pas avec le sujet, il s'accorde avec le complément direct si celui-ci est écrit avant le participe passé.

Exercice : Copier et lire ces phrases. Recopier au plus-que-parfait. Répéter à haute voix.

J'ai vu et admiré les Alpes ; je les ai vues et admirées. Tu as dessiné et colorié ces cartes ; tu les as dessinées et coloriées. Il a cherché et retrouvé sa plume ; il l'a cherchée et retrouvée. Nous avons parcouru et visité la ville ; nous l'avons parcourue et visitée. Vous avez nettoyé et brossé vos chaussures ; vous les avez nettoyées et brossées. Ils ont cueilli et apporté des roses ; ils les ont cueillies et apportées.

Voici les couleurs qu'il a achetées, les teintes qu'il s'est achetées, la boîte qu'il s'est achetée, les crayons qu'il s'est achetés.

Voici la cabane qu'il s'est construite, la hutte qu'il s'est faite, la couverture qu'il s'est procurée, la cabane qu'ils se sont construite, les arbalètes qu'ils se sont faites, les couvertures qu'ils se sont procurées.

Voici la table qu'ils ont réservée, la tapisserie qu'ils se sont réservée, les chaises qu'ils ont commandées, les fauteuils qu'elle s'est commandés, l'armoire qu'ils ont choisie, la bibliothèque qu'ils se sont choisie.

* * *

Post-scriptum

La question des participes passés y compris ceux des verbes pronominaux est donc une chose simple qui se résume en deux phrases :

a) Avec l'auxiliaire AVOIR, on n'accorde jamais avec le sujet mais avec le complément direct, s'il y en a un, et s'il est placé avant le participe passé.

b) Avec l'auxiliaire ÊTRE, on accorde toujours avec le sujet sauf pour quelques verbes pronominaux dans lesquels le pronom « se » signifie « à soi-même ». Pour ces deux ou trois douzaines de verbes, on accorde alors avec le complément direct, s'il est placé avant.

G. D.

Collègues ! *Inscrivez-vous à notre guilde de documentation scolaire auprès de M. Clavel, Montreux.*

SUR LES TRACES DES GRANDS MAITRES DE LA RENAISSANCE

ET DE ST-FRANÇOIS D'ASSISE

FLORENCE - SIENNE - ORVIETO - PÉROUSE - ASSISE
RÉPUBLIQUE DE ST-MARIN

Voyage d'Etude sous la Direction de M. Chantrens, du 4 au 11 avril 1953

Pour tous renseignements, s'adresser à
l'Agence de voyages **LAVANCHY & Cie S.A.** à Lausanne Tél. : 26 32 32

TABELLE DE CONJUGAISON

	<i>je</i>	<i>tu</i>	<i>il</i>	<i>nous</i>	<i>vous</i>	<i>ils</i>
Présent	1	2	3	4	5	6
Imparfait	7	8	9	10	11	12
Passé simple	13	14	15	16	17	18
Passé composé	19	20	21	22	23	24
Plus-que-parfait	25	26	27	28	29	30
Passé antérieur	31	32	33	34	35	36
Futur simple	37	38	39	40	41	42
Futur antérieur	43	44	45	46	47	48
Impératif présent	/	49	/	50	51	/
Impératif passé	/	52	/	53	54	/
Conditionnel présent	55	56	57	58	59	60
Conditionnel passé	61	62	63	64	65	66
Subjonctif présent	67	68	69	70	71	72
Subjonctif imparfait	73	74	75	76	77	78
Subjonctif passé	79	80	81	82	83	84
Subj. plus-que-parfait	85	86	87	88	89	90

Revision de la conjugaison

Pour la revision de la conjugaison des verbes, j'utilise cette tablelle que l'on peut reproduire facilement pour que chaque élève en ait un exemplaire.

Après avoir précisé le verbe à reviser, inscrire au tableau noir par exemple : 3 + 4. Les élèves donnent alors les formes verbales des numéros 3, 7, 11, 15, 19, 23, etc.

Les nombreuses combinaisons possibles évitent un travail purement mécanique. On peut aussi demander toutes les premières personnes, ou, en diagonale, les numéros 1, 8, 15, 22, 29, 36, 41, etc.

F. R.

Développer tout ce qu'il y a de positif dans l'enfant, tel est le but des journaux d'enfants « L'Ecolier Romand » et « Caravelle ».

Les filles autant que les garçons sont ravies de recevoir « L'Ecolier Romand » et « Caravelle ». Elles participent nombreuses aux concours.

Collège Pierre Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

prépare aux

COLLÈGES - GYMNASES - MATURITÉS

Ecole normale

1943: 77 élèves

★

Paul Cardinaux, dir.

1953: 193 élèves

Tél. 24 15 79

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.**
Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

Ecole pratique de Radioélectricité

Reconnue par l'Administration des P. T. T.

16 rue de Bourg

LAUSANNE

Tél. 23 48 30

Formation de jeunes gens pour la carrière de techniciens radioélectriciens et électroniciens

Prospectus et références sur demande

Directeur: FERNAND CUÉNOD, ing. élec. dipl.

Pour dames, messieurs et enfants,
un choix incomparable parmi les
meilleures marques suisses.

Chaussures Kurth

NEUEVILLE
GENÈVE
NEUCHÂTEL
LANDERON

FRIBOURG
LA CHAUX-DE-FONDS
AARBOURG
MONTREUX



Pour les degrés supérieurs

la plume suisse en or du

★ stylo **ALPHA**



Fr. 15.—

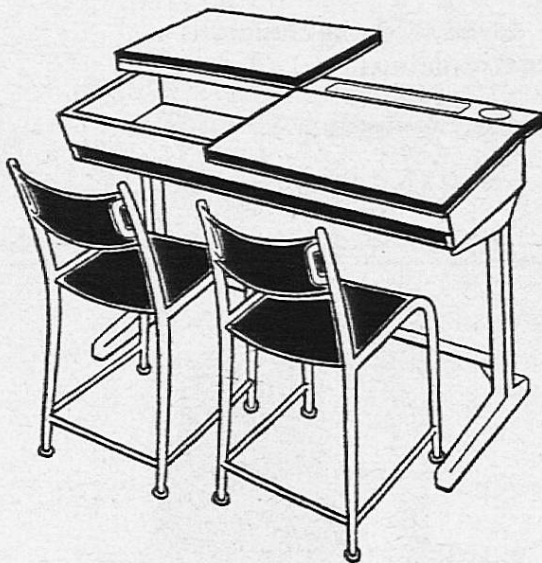
Messieurs les instituteurs, recommandez à ceux de vos élèves qui veulent se procurer un stylo la marque **ALPHA** dont les pointes correspondent à celles des plumes en acier ALPHA.


"Alpha" S.A.
LAUSANNE

Mobilier scolaire



... et ce qu'en pensent les commissions scolaires :



« Les nouveaux meubles scolaires BIGLA sont pratiques et solides.

Les élèves aussi bien que les maîtres éprouvent un véritable plaisir en présence de ces meubles dont la beauté ne saurait être contestée. »

Ne sont-ce point là des facteurs importants à considérer lors de l'achat d'un nouveau mobilier ?

Ne manquez pas, en tout cas, de demander nos offres, car nos prix sont très avantageux.

Bigler, Spichiger & C^{ie} S.A. Biglen (Berne) Tél. (031) 686221

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LAUSANNE
DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

UNIFORMES D'OFFICIERS

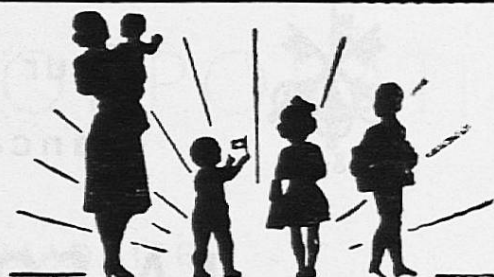
une des spécialités
qui ont fait la renommée de

A. BRAISSANT

VÊTEMENTS ÉLÉGANTS
POUR MESSIEURS

Place St-François 5 (entresol)
(maison magasin Manuel)

LAUSANNE



ÉCOLE DE L'AURORE

1 rue de l'Aurore - LAUSANNE - Tél. 23 83 77
prépare éducatrices, institutrices. Culture gén.,
langues. Piéçement des élèves assuré. ÉCOLE ENFANTINE

Vos imprimés

seront
exécutés
avec goût
par l'

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

Pour votre jardin

les engrais efficaces :
NITRATE D'AMMONIAQUE
ENGRAIS COMPLET LONZA

LONZA S.A. BÂLE

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

**LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE**

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 218 millions

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel): Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la
Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville
(carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration
soignée - Menus choisis et variés. Tél. 22 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg
du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -
Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.